



Construisons une Métropole durable

Suites données à la consultation

(notamment au questionnaire clôturé le 15/09/2016)

Les actions actuellement menées sur la Métropole et ses communes

Certaines de vos propositions font déjà écho à des actions menées par la Métropole et les communes, en voici quelques-unes :

Limiter l'éclairage public :

Plusieurs communes ont initié une expérimentation visant à l'extinction totale entre 1h30 et 5h30, d'autres optimisent l'éclairage public en installant des équipements performants dit intelligents qui sont notamment capables de détecter la présence des passants.

Subventionner l'achat de voiture électrique :

Pour les voitures électriques, l'Etat propose un bonus écologique sous certaines conditions qui peut aller jusqu'à 27% du coût d'achat.

Bordeaux Métropole encourage le recours aux modes de transports alternatifs comme le vélo en subventionnant jusqu'à 25% du prix d'achat un vélo à assistance électrique.

Les demandes peuvent être émises via courrier électronique : subventionvelo@bordeaux-metropole.fr

Créer plus de « lieux tiers » diversifiés à l'image de Darwin

La Métropole bordelaise accueille plus de 40 tiers lieux qui offrent une nouvelle façon de travailler plus indépendante et mobile. Il s'agit d'espaces de travail partagés, de laboratoires de fabrication, de lieux de formation et d'acculturation au numérique.

Sensibilisation au Zéro déchet

Le défi des Familles à énergie positive de Bordeaux métropole intègre depuis 2018, un défi sur la réduction des déchets. D'autre part, le plan zéro déchet, zéro gaspillage adopté par le Conseil métropolitain du 7 juillet 2017, vise à accompagner les habitants et les entreprises à « mieux jeter, moins jeter ».

Communication autour des AMAP

Bordeaux Métropole soutient le développement des circuits courts, vente directe de produits agricoles du producteur au consommateur, ou avec au maximum un seul intermédiaire. La carte des exploitants réalisant de la vente directe (sur site, sur marché, dans les amap, les ruches, les drive fermiers ou encore les coopératives agricoles) est disponible sur le site de Bordeaux Métropole (<http://www.bordeaux-metropole.fr/Vivre-habiter/Connaitre-son-environnement/Manger-local-manger-durable>).

Développer les produits frais, bio et de saison dans les cantines

En 2016, la part de l'agriculture biologique dans l'approvisionnement du SIVU Bordeaux Mérignac est de 29% (contre 24% en 2015). La part du budget consacré aux produits biologiques s'élève à 30%. Pour ces résultats, le SIVU Bordeaux Mérignac a reçu le 22 décembre 2016, le label « Etablissement BIO Engagé ». Cette distinction est attribuée aux établissements proposant au moins 20% des produits issus de l'Agriculture Biologique.

Les volumes d'approvisionnement locaux par nature de production en 2016 s'établissent comme ci : 4% label rouge, 28% agriculture conventionnelle et 68% agriculture biologique

Au total, la part d'approvisionnement locale en volume est de 24%.

Depuis le second semestre de l'année 2017, des menus alternatifs végétariens sont proposés aux écoliers. En 2018, c'est un choix quotidien de menu sans viande qui sera proposé à tous les enfants.

Un nouveau plan d'action pour un territoire durable à haute qualité de vie

Suite à vos contributions, et à l'issue d'une large concertation des communes, des entreprises, du milieu associatif, le Conseil de Bordeaux Métropole a adopté un Plan d'action de développement durable intégrant un Plan climat air énergie territorial, avec l'ambition d'en faire la feuille de route de la politique de développement durable à l'horizon 2030.

Ce plan d'action prend le relais de l'Agenda 21 et du Plan Climat de la collectivité votés en 2011, en intégrant à la fois le projet de mandature dont la haute qualité de vie constitue un des piliers et l'évolution des compétences de la Métropole, notamment en matière de transition énergétique et écologique.

Vos nombreuses contributions et propositions ont été intégrées dans les trois axes du Plan d'action pour un territoire durable à haute qualité de vie (2017-2022). Ces axes sont par ailleurs le reflet des priorités que vous avez souligné lors de cette consultation :

Axe 1 : Accélérer la transition énergétique

- « installer des lampadaires photovoltaïques, réduire l'éclairage la nuit » : Objectif 2 / Action 6
Accompagner la rénovation et réduire la consommation d'énergie de l'éclairage public
- « développer le biogaz » : Objectif 3 / Action 10

Axe 2 : Valoriser et préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers

- « acquisition des terrains non utilisés au profit de l'agriculture bio et de proximité », « favoriser l'implantation d'agricultures en périphérie des centres » et « favoriser les commerçants bio/responsables » : Objectif 5 / Action 20 : Faire émerger et mettre en œuvre une politique agricole métropolitaine, alimentaire et durable
- « obligation d'un pourcentage d'espaces verts lors de la construction de nouveaux quartiers » : Objectif 5 / Action 21 : Développer une expertise environnementale intégrée au service des projets d'aménagement

Axe 3 : Accompagner les acteurs vers la transition énergétique et écologique

- « ouvrir une formation (universitaire ou autre) sur ces thématiques » : Objectif 11 / Action 32 : Développer et territorialiser les animations pour accompagner les changements de comportement
- « créer plus de « lieux tiers » diversifiés à l'image de Darwin » : Objectif 12 / Action 38 : Accompagner les porteurs de projets innovants »